



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MECS MOULIN DU VAISSEAU

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

Rapport d'activité

2024



MECS MOULIN DU VAISSEAU

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

1750 la Venue de Mormoiron

84380 MAZAN

04 90 69 70 38

mdv@advsea84.asso.fr

| Commentaires | Validation/ présentation |
|--|---|
| Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA. | Conseil d'administration du 25/04/2025 |

| | |
|---|-----------|
| I. INTRODUCTION | 4 |
| II. LE SOCLE IDENTITAIRE..... | 5 |
| II.1. cadres juridique et conventionnel..... | 5 |
| II.2. Rappel de la mission et des objectifs | 6 |
| III. ÉVALUATION de l'activité..... | 8 |
| III.1. Les éléments clés de l'année 2024 | 8 |
| III.2. éléments quantitatifs | 9 |
| III.2.1. GPEC (mouvement du personnel, formation...) | 9 |
| III.2.2. Nombre d'évènements indésirables (FEI et FEIG) | 10 |
| III.2.3. Taux d'occupation..... | 10 |
| III.2.4. Statistiques (tableau d'activité)..... | 11 |
| III.2.5. Entrées et sorties – PPE (durée...) | 16 |
| III.3. éléments qualitatifs..... | 18 |
| III.3.1. Analyse des accompagnements individuels | 18 |
| III.3.2. Analyse des accompagnements collectifs | 20 |
| III.3.3. Action en lien avec la loi 2002.2 | 21 |
| III.3.4. Partenariat mobilisé | 23 |
| III.3.5. Points forts..... | 23 |
| IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES..... | 29 |

I. INTRODUCTION

En 1974, les premiers enfants ont été accueillis à l'établissement, cela faisait 50 ans que nous accompagnions des mineurs souvent en fratrie, dans le cadre d'une mesure de Protection de l'Enfance.

Ces 50 années d'exercices ont été fêtées le 5 octobre 2024, nous avons pu accueillir plus de 50 « anciens » enfants à l'établissement durant l'après midi et la soirée dont certains étaient issus de cette 1^{re} année d'ouverture. Nous avons partagé des souvenirs autour des expositions, mais aussi lors des témoignages. Au total nous étions plus de 150 personnes : les anciens salariés, des partenaires institutionnels, le Conseil départemental, des anciens et les actuels professeurs, des écoles, collège et lycée, des proches intéressés par notre mission qui nous soutiennent. Certains « anciens » sont venus avec leurs enfants. Nous avons partagé un moment de sincérité, un temps de reconnaissance si important, pour que le sens des histoires vécues conservent ou prennent de la valeur.

Cet après-midi, le temps était suspendu, sous le regard de certains enfants accueillis actuellement, sous le regard des propres enfants des « anciens », une transmission était à l'œuvre... Nous gardons tous en leçon, que la vie n'est pas aisée, que tenir debout et soutenir ses désirs demandent de l'énergie, qu'un accompagnement éducatif est bien indicible, mais qu'une bienveillance structurée à partir d'un projet d'établissement incarné dans son fonctionnement pour « instituer de l'humain »¹, peut supporter des évolutions personnelles constructives.

En ces temps où la Protection de l'Enfance est tant décriée, il nous faut concevoir notre intervention comme une belle réponse et ne pas baisser les bras.

C'est pour cela que je remercie l'ensemble des salariés de la Maison d'Enfants, quelque soit la place occupée, secrétaire, maitresse de maison, surveillant de nuit, homme d'entretien, éducateur, psychologue, cuisinière, comptable, chef de service d'avoir engagé sa volonté, sa bienveillance au service du projet d'établissement et de l'accueil des enfants tout au long de cette année 2024.

En 2024 nous avons accueillis 30 enfants avec un nombre important d'arrivées et de départs, l'équipe de professionnels a également connu des changements et nous avons tenu le cap en assurant un taux d'encadrement suffisant au regard des grandes difficultés de recrutements que nous connaissons dans le secteur. Pour nous, cette capacité d'avoir des personnels est un indicateur qui révèle l'intérêt du projet et du travail réalisé.

Nous tenons à rappeler contrairement aux attentes du Conseil départemental qui s'exprime au travers des budgets qui nous sont alloués, qu'une direction de proximité, reste un point d'appui important, incontournable pour permettre, la continuité d'un projet, d'avoir un regard global et une cohérence d'action. C'est avec des moyens à la hauteur des besoins qu'il est possible de répondre aux défis actuels :

- permettre de maintenir un accompagnement de qualité,
- conserver des conditions de travail supportables pour les salariés et de maintenir une attractivité.

2024, confirme également les tendances évoquées les années précédentes : les MECS restent les lieux d'accueil qui doivent suppléer aux insuffisances des services du secteur social et médico-social :

- Certaines mesures MDPH (SESSAD, internat ITEP et IME) ne sont pas mises en œuvre au regard des moyens.
- Les visites médiatisées et les appels téléphoniques médiatisés engagent de nouveaux besoins qui sont à la charge de l'établissement (déplacements, temps d'accompagnement).
- Les ressources médicales sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre.
- Les services de l'ASE sont moins disponibles, certaines tâches se décalent vers l'établissement.

Il ne s'agit absolument pas d'être défaitiste, mais alarmiste, le secteur social et médico social est en crise, la Protection de l'Enfance ne connaît pas sur le plan national et local de projet et de moyens à la hauteur des besoins.

Il ne s'agit plus de faire des évaluations mais d'être dans de réelles propositions à la hauteur des enjeux.

Il est de ma responsabilité de directeur d'affirmer simplement cette réalité et c'est à nos responsables politiques d'apporter une réponse. L'important aujourd'hui est de ne pas être dans l'erreur et surtout de ne pas faire porter aux structures les responsabilités qui ne sont pas les leurs en indiquant simplement les limites des structures et les limites des financeurs. Une parole juste et sincère permet une reconnaissance mutuelle et une entraide constructive. Voilà également un principe éducatif que nous essayons de partager entre enfants et professionnels à l'établissement.

¹ Pierre LEGENDRE : « La Fabrique de l'homme occidental »

II. LE SOCLE IDENTITAIRE

II.1. CADRES JURIDIQUE ET CONVENTIONNEL

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 24,65

CAPACITE | 20 places | 290 J → 365 J

PUBLIC | 4-18 ans

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général, et autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 à ce moment, seul 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis l'année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

➤ Structure architecturale



L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIII^e siècle, sur un domaine 6 hectares un peu à l'extérieur du village de Mazan.

Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire.

D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

➤ Organigramme

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | Moulin du Vaisseau - total 24,65

Direction 1

Psychologue 0,65

Comptable 1

Secrétaire 1

Chef de service 1

Éducateurs spécialisés 7

Moniteurs éducateurs 6

Agent d'entretien 1

Agents de service d'intérieur 2,50

Cuisinière 1

Surveillants de nuit 2,5

II.2. RAPPEL DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS

MOULIN DU VAISSEAU

➤ Mission et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

➤ Objectif du service

Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

- Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
- Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

➤ Actualités et veilles sociales – public accueilli

L'établissement

Il est important de replacer l'action de la Maison d'Enfants au regard des dernières données nationales :

- Plus de 310 500 mineurs suivis dans le cadre de la protection de l'enfance
 - Plus de 111 000 font l'objet d'une saisine d'un juge des enfants
 - 39 % des placements sont en établissement
 - Près de 50 % des enfants en établissement sont en situation d'handicap.
- 1 566 établissements (publics, associatifs) accueillant des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.
 - Le nombre d'enfants en moyenne par établissement est de 25, avec de grands écarts selon les projets.
 - Le taux moyen d'encadrement est de 6,1 ETP pour un groupe de 10 enfants de 7 à 12 ans.
 - Le taux moyen d'encadrement préconisé pour couvrir les besoins des enfants (GEPSE, ANMECS CNAPE) faisant l'objet d'une étude pour la proposition d'un décret est de :
 - **8 ETP pour un groupe de 10 enfants de 7 à 12 ans**
 - **8 ETP pour un groupe de 6 enfants de 6 ans et moins**

À ce jour le taux moyen d'encadrement éducatif pour la maison d'enfants est de 6,5 ETP par groupe de 10 enfants soit en dessous de la moyenne préconisée. Il est important de noter que nous avons un taux bien supérieur à 50 % d'enfants en situation d'handicap avec une autorisation d'accueil d'enfants de 6 ans et moins.

Le taux général d'encadrement est de 24,65 ETP pour 20 enfants soit 1,23 ETP par enfant.

Les enfants accueillis

Nous constatons une évolution particulière par rapport à l'an passé, il est important de dissocier l'année en 2 semestres.

- 1^{er} semestre 2024 : les indications données dans le rapport d'activité 2023 restent une référence, à savoir un taux très élevé d'enfants relevant de multiples vulnérabilités pour près de 80 %. De nombreux enfants sont en classe ULIS, certains avec des accompagnements (CMPP, CMPEA, Hôpital de jour, SESSAD ITEP...), d'autres enfants en attente de l'application des notifications, d'autres encore en attente de notification.
- 2^e semestre 2024 : en raison d'un nombre important de départs et d'arrivées nous avons vu réduire la proportion d'enfants ayant de multiples vulnérabilités, elle reste néanmoins de 40 %. Les besoins restent à peu près identiques au 1er semestre.

Il est important de noter que nous avons accueilli en 2023 une jeune enfant porteuse d'un handicap majeur qui ne pouvait plus rester dans le dispositif d'accueil de l'ADEF. Cette enfant était marquée par un handicap psychique et intellectuel. Une notification ITEP était en attente de mise en œuvre. Cet accompagnement qui demandait une intervention constante d'un éducateur a fortement mobilisé les ressources de l'établissement.

Nous avons travaillé avec l'IME Les Iris de Carpentras pour stabiliser ses difficultés surtout de comportements.

Nous avons dû mettre en œuvre des mesures de protections physiques pour éviter qu'elle puisse se blesser. Il est dommageable qu'elle n'est pas pu trouver un lieu d'accueil plus adapté à sa sortie puisqu'elle a intégré un établissement similaire en termes de collectif.

Nous avons sollicité les instances adéquates (Groupe opérationnel de synthèse) pour trouver des ressources complémentaires dans le cadre d'un PAG (Plan d'Accompagnement Global). Les instances de l'ARS ont pu mobiliser des moyens d'accueil à l'IME, cependant les demandes qui devaient être étudiées par le Conseil départemental ne se sont pas concrétisées par des moyens supplémentaires en ressources humaines. Ainsi une année durant, l'équipe s'est fortement mobilisée pour que son accompagnement soit le plus adapté possible et le moins effractant possible pour les autres enfants.

Notre travail a été de qualité, des évolutions positives ont été remarquées.

Nous notons que nous avons dû mobiliser des moyens supplémentaires qui ne n'ont pas été initialement approuvés.

III. ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

III.1. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2024

Une activité correspondant au prévisionnel avec 30 enfants accueillis

L'activité en 2024 a été strictement conforme au prévisionnel et ce même si nous avons eu un nombre important d'enfants qui sont partis et d'autres arrivés. Le taux de renouvellement était donc de 50 % très en hausse par rapport à l'an passé où nous n'avions eu que 3 départs et 3 arrivées.

Nous pouvons ainsi affirmer que l'établissement a été réactif entre les départs et les arrivées pour pouvoir répondre aux besoins d'accueil du Département.

La poursuite des activités innovantes

L'établissement est très engagé pour développer des activités innovantes.

C'est également pour cette raison qu'il participe à la fiche action 11 dans le cadre du schéma départemental enfance famille (SDEF) actuel dont l'intitulé est « développer d'autres accompagnements dans une visée thérapeutique et socialisante ».

- Durant l'année, l'activité piano à destination des enfants a été mise en œuvre uniquement au cours du 1^{er} semestre ; 11 enfants étaient concernés soit plus de 50 % de l'effectif. Le professeur de piano étant parti à la retraite, nous n'avons pas trouvé de remplaçant.
- Les activités de médiation animale : nous poursuivons notre partenariat avec le centre d'équithérapie Lucky Horse de Mazan à destination du groupe des plus jeunes.

L'absence de ressources des ressources humaines et nos réponses

Nous n'avons pas modifié l'intitulé de ce chapitre car nous restons sur les mêmes constats que l'an passé.

Il est très difficile d'engager des recrutements que ce soit pour des contrats à durée indéterminée (CDI), que pour des contrats de remplacements (maladies, congés).

- Pour réaliser des remplacements nous devons faire appel à des professionnels n'ayant pas le diplôme de moniteur éducateur ou éducateur spécialisé. Cette baisse de la qualification peut entraîner des répercussions sur l'ensemble des équipes et sur l'accompagnement des enfants.
- Le recrutement de la psychologue n'est intervenu que lors du second semestre. À ce jour le travail social, et particulièrement en internat « Protection de l'Enfance », n'est pas attractif en raison :
 - de conditions de travail avec des contraintes fortes liées aux horaires (soirée, week-end...),
 - de la charge psychique à accompagner les souffrances des enfants,
 - de rémunérations basses.

Pour faire face à cette situation il est important de pouvoir proposer un accompagnement de proximité pour les salariés avec des cadres présents (chef de service, directeur) pour un soutien au quotidien.

Le contrat de professionnalisation avec des apprentis est une réponse intéressante pour permettre à des nouveaux salariés de pouvoir accéder au travail social.

Le maintien de notre modalité pour la personnalisation de l'accompagnement : En 2024 nous avons réalisé 60 réunions concernant les projets éducatifs individualisés (PEI) pour lesquels les familles et le service ASE sont invités.

L'accueil des fratries représente 2/3 des enfants accueillis, cela reste un taux très élevé, surtout au regard de la taille de l'établissement. Cette particularité nous apparaît être un atout important de nos missions et répond aux orientations de la loi du 7 février 2022, loi Taquet, sur la non-séparations des fratries lors de placements.

La date anniversaire des 50 ans d'existence de l'établissement le 5 octobre 2024 : nous étions 127 personnes enregistrées soit plus de 150 participants sur la journée

- 50 enfants accueillis
- 20 anciens salariés
- 42 personnes (association, institutionnels, anciens professeurs familles, partenaires...)
- une dizaine d'enfants actuellement accueillis.

Nous avons tous vécu une journée exceptionnelle, remplie de belles surprises, de rencontres, de retrouvailles. Ce moment était chargé de souvenirs, d'émotions, mais aussi de paroles où chacun pouvait prendre la mesure et reconnaître une place occupée et se retrouver « soi-même ».

III.2. ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

III.2.1. GPEC (MOUVEMENT DU PERSONNEL, FORMATION...)

Mouvements du personnel :

- remplacement des personnels en CDI au 31 12/ 2024
 - remplacement du chef de service éducatif à la suite d'une démission
 - remplacement de la psychologue à la suite d'une démission en 2023
 - remplacement de la comptable à la suite d'une démission
 - remplacement de 3 éducateurs (à la suite de 2 licenciements et 1 démission)
- remplacement des personnels en CDD
 - remplacement de 3 salarié(e)s en congé parental
 - remplacement de personnels en arrêt maladie
 - remplacement de personnels en congés ; il est important de noter que les éducateurs doivent être remplacés durant leurs absences qui représentent pour les congés règlementaires (congés annuels, congés trimestriels et jours fériés) 21,25 % de leur temps de travail annuel. Ce temps n'est à ce jour pas compensé financièrement.

Formations

Le financement des formations réalisées en 2024 a été optimisé par un financement mutualisé associatif et des ressources de l'OPCO Santé hors de la contribution classique du CIFA.

Une formation (Accueil et accompagnement des parents des enfants placés) au bénéfice d'une éducatrice a été annulée en raison d'un manque de participation.

En 2024 l'établissement a recruté dans le cadre d'un engagement et d'une forte volonté associative un apprenti moniteur éducateur. Ce projet associatif vise à proposer une réponse pour faire face à la perte d'attractivité de l'ensemble du secteur du travail éducatif et social. Il est impératif que l'association puisse être force de proposition pour pouvoir à terme garantir non seulement des postes occupés pour répondre aux missions qui sont les nôtres, dans les services et établissement de l'ADVSEA, mais aussi en apportant sa pierre à l'édifice du secteur que bon nombre d'autres associations pourront recruter, mais aussi les pouvoirs publics.

| Intitulé de la formation | Participations | Nbre d'heures |
|---|----------------|---|
| Formation maitresse de maison - certification | 1 personne | 245 h en 2023 et 2024 dont 168 h en 2024 |
| Manipulation des extincteurs – évacuation | 10 personnes | 10 x 3,5h = 35h |
| Comprendre et accompagner les maux de la nuit | 1 personne | 35 h |
| Les journées de l'ANMECS, Association nationale des MECS, à LILLE | 3 personnes | 3 x 19 h = 57 h |
| Formation des directeurs sur le management, NEXEM | 1 personne | 7 h |
| Formation des chefs de services | 1 personne | 14 h |
| TOTAL | | 316 h |

Accueil des stagiaires

Durant l'année 2024 l'établissement a accueilli essentiellement des stagiaires moniteur éducateur et éducateur spécialisé

- moniteur éducateur : 3, dont une stagiaire en formation à l'Ile de la Réunion
- éducateur spécialisé : 2

Il reste essentiel pour l'établissement d'accueillir des stagiaires

Analyse de la pratique professionnelle

L'établissement est toujours engagé dans une analyse de la pratique professionnelle avec un intervenant extérieur. **Nous comptons 9 séances de 2h. avec une moyenne de participation de 13,4 personnes.**

La participation est ouverte au chef de service éducatif ou directeur et à la psychologue.

III.2.2. NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (FEI ET FEIG)

Nous avons comptabilisé :

- 3 FEIG pour des violences d'enfants sur les éducateurs :
 - 1 enfant a été réorienté vers un lieu de vie avec un collectif très réduit (2 enfants) au regard des problématiques psychiatriques
 - 1 enfant a été réorienté dans sa famille (et mise en place d'un SAPSAD) en lien avec la difficulté de séparation qu'il vivait et pour lequel un départ avait été préalablement défini par les services de l'ASE
 - 1 enfant est restée à l'établissement.
- 1 FEIG pour un positionnement non adapté d'un éducateur qui aurait pu être préjudiciable pour un enfant.

III.2.3. TAUX D'OCCUPATION

Comme précédemment indiqué, le taux d'occupation est conforme à notre activité prévisionnelle avec un taux d'occupation de 97 %.

Il est important de souligner que nous avons 10 départs et 10 arrivées dans la maison d'enfants, ce qui représente un taux de renouvellement de 50 %.

Ce taux est particulièrement élevé par rapport à une moyenne, ces 10 dernières années, de 29 %.

Cela a entraîné des conséquences importantes sur les dynamiques collectives puisque les compositions des groupes ont été largement impactées. Les régulations des relations par les éducateurs ont été intensifiées pour permettre aux enfants de pouvoir se repérer dans les liens entre eux.

Il a également été nécessaire de prioriser une compréhension de l'ensemble des règles de vie sociales et des fonctionnements de la vie en internat avec ses spécificités concernant les temps et les lieux de vie des enfants (repas, coucher, toilettes, heures des devoirs, temps de jeu, rythme du sommeil...)

Comme également déjà indiqué, nous avons réussi, avec ce fort taux, à ne pas être en trop longue situation de latence entre un départ et une arrivée.

| ACTIVITÉ | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------|---------|---------|----------|-------|
| Capacité autorisée (jeunes) | 20 | 20 | 20 | 20 |
| Nombre de journées d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 |
| Nombre réalisé de journées | 7 300 | 7 300 | 7 300 | 7 300 |
| Taux d'occupation arrêté en % | 94 % | 97 % | 97 % | 97 % |
| Nombre arrêté de journées | 6 862 | 7 081 | 7 081 | 7 081 |
| Nombre réel de journées | 6 956 | 7 031 | 7 370 | 7 081 |
| Taux d'occupation réel en % | 95,28 % | 96,30 % | 104,08 % | 97 % |
| Écart retenu/Réel | +94 | -50 | +289 | 0 |

III.2.4. STATISTIQUES (TABLEAU D'ACTIVITÉ)

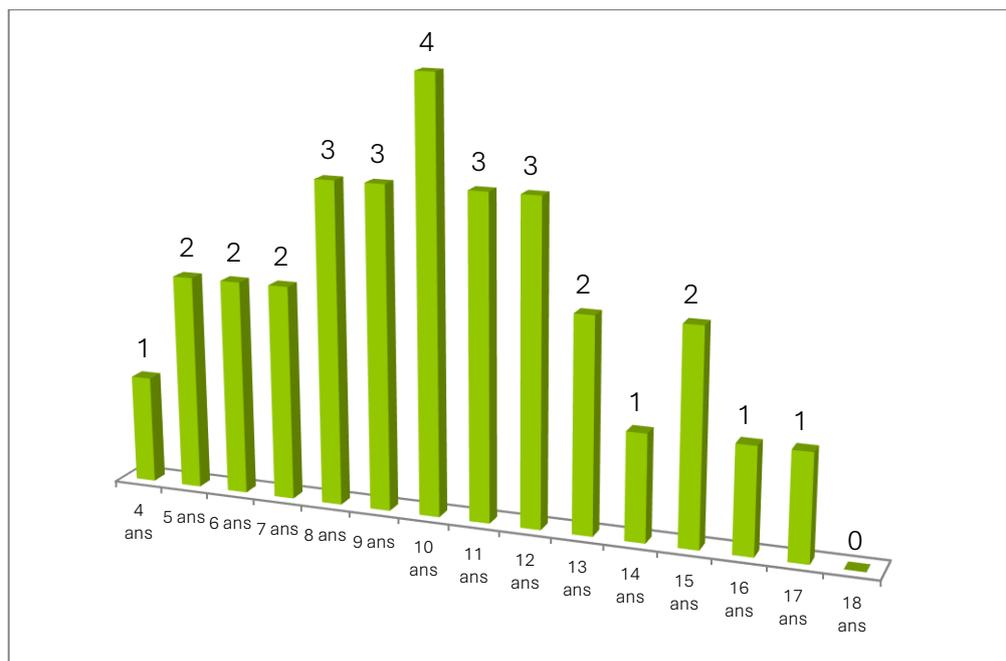
Chiffres clés 2024

| | | | |
|--|---------------------------------|---|---|
| MESURES EXERCÉES | 7 300 | RÉPARTITION PAR ÂGE → 9 ans et 7 mois | 10 % d'enfants de 3 à 5 ans 33 % d'enfants de 6 à 9 ans 33 % d'enfants de 10 à 12 ans 17 % d'enfants de 13 à 15 ans 07 % d'enfants de 16 à 18 ans |
| MESURES ORDONNÉES | 7 081 | | |
| SUIVIS ANNUELS | 30 | RÉPARTITION PAR SEXE | 46 % de filles, 54 % de garçons |
| MESURES RÉALISÉES | 7 081 | DURÉE DE PLACEMENT | 2 ans, en très forte baisse par rapport à l'an passé (8 ans) et en dessous de la moyenne décennale 3 ans et 8 mois |
| TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL EN % | 97 | | |
|  | RÉPARTITION PAR FRATRIE | L'accueil reste élevé avec 67% d'enfants en fratrie (20 pour 30) | |
|  | STATUTS DES MINEURS | Maintien d'un taux élevé de mesures judiciaires Mesures judiciaires OPP ASE 93 % Mesures administratives AP ASE 7 % | |
|  | RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE | 47 % des enfants sont originaires du TIMS Haut Vaucluse 40 % des enfants sont originaires du TIMS entre Rhône et Sorgues et du TIMS Comtat Venaissin | |
|  | | | |

Graphiques relatifs aux chiffres clés

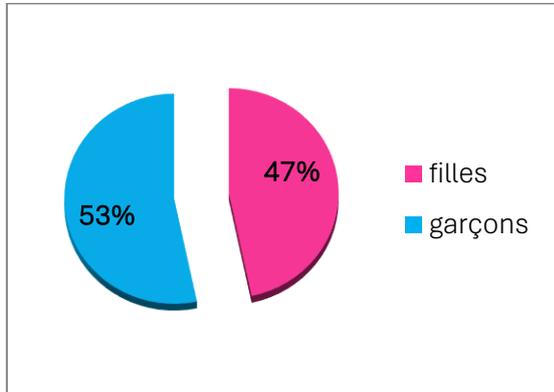
Répartition par âge au 01/12/2024

Nous faisons le constat que, pour cette année, **l'âge moyen des enfants est de 10 ans et 1 mois, soit en légère augmentation par rapport à l'an passé**. Nous restons dans une moyenne d'âge assez classique pour l'établissement étant donné que nous accueillons des enfants à partir de 4 ans.



Répartition par sexe

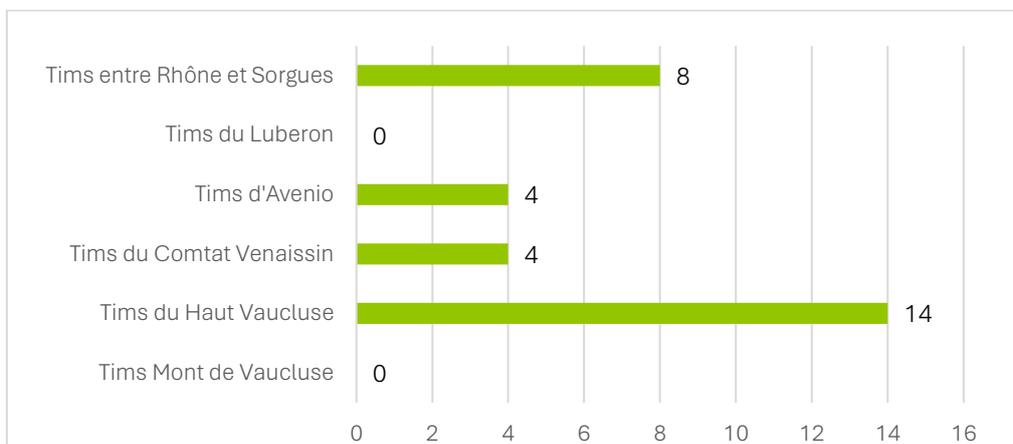
L'établissement retrouve les chiffres proches de 2022 avec une légère majorité de garçons, alors que l'an dernier nous avions 57 % de filles. Ces chiffres varient peu depuis de nombreuses années.



Répartition géographique

Le graphique propose une répartition des enfants présents en fonction de l'origine des TIMS (Territoire d'interventions médico-sociales) :

- Le TIMS Haut-Vaucluse est le territoire qui reste encore cette année majoritairement représenté.
- Nous constatons que le TIMS du Comtat Venaissin est encore en baisse par rapport à l'an passé pour représenter 13 % des accueils alors que les années précédentes il pouvait être majoritaire.
- Le TIMS Entre Rhône et Sorgues connaît une progression significative.

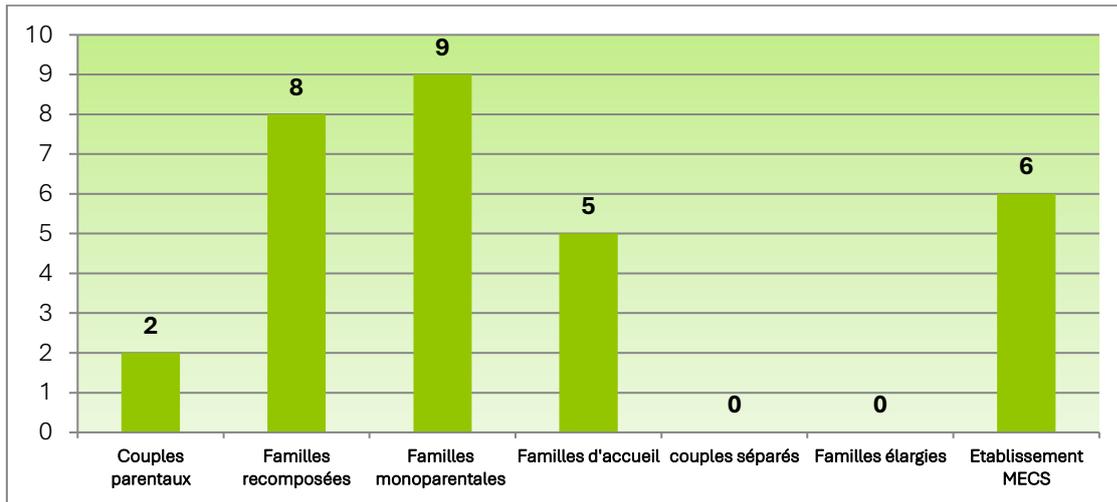


| TIMS | TIMS d'Avenio | TIMS Comtat Venaissin | TIMS Haut Vaucluse | TIMS Monts de Vaucluse | TIMS du Luberon | TIMS entre Rhône et Sorgues |
|-------------------------|---------------|-----------------------|--------------------|------------------------|-----------------|-----------------------------|
| Nombre d'enfants | 4 | 4 | 14 | 0 | 0 | 8 |
| % | 13 % | 13 % | 47 % | 0 | 0 | 27 % |

Mode d'accueil des enfants avant placement

- La part des familles vivant en couple reste faible avec 7 %.
- La part des enfants accueillis précédemment dans une MECS reste significative avec 20 %.
- la part de ceux qui étaient en famille d'accueil est presque identique.

Ainsi au total plus du tiers des enfants étaient déjà hébergé préalablement dans le dispositif de la Protection de l'Enfance

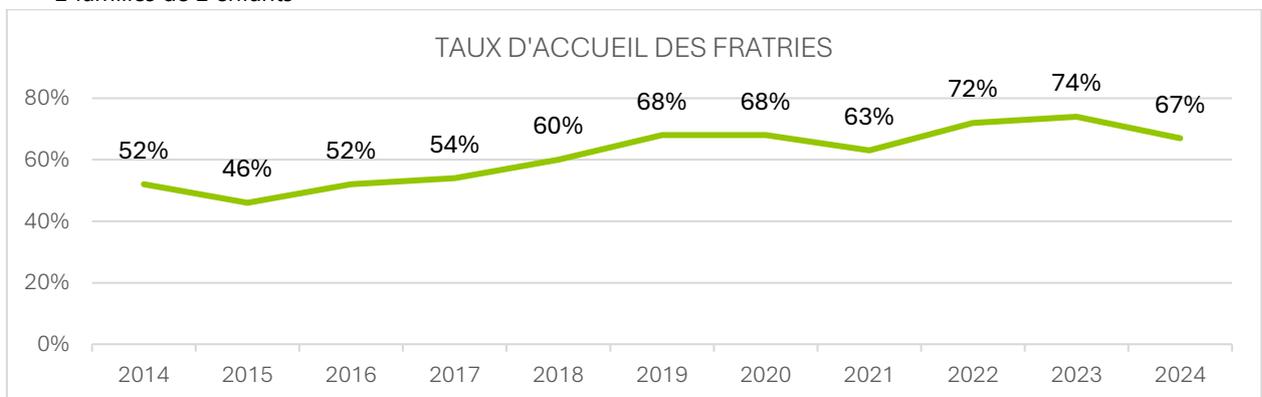


| Mode d'accueil | Couples parentaux | Familles recomposées | Familles monoparentales | Familles d'accueil | Couple séparé | Familles élargies | Établissement MECS |
|------------------|-------------------|----------------------|-------------------------|--------------------|---------------|-------------------|--------------------|
| Nombre d'enfants | 2 (7%) | 8 (27%) | 9(30%) | 5 (17%) | 0 | 0 | 6 (20%) |

Accueil des fratries

L'établissement conserve sa spécificité d'accueil des fratries, et ce même si nous connaissons une diminution du taux qui correspond à deux tiers des enfants. Ainsi en 2024 nous avons accompagné 20 enfants en fratrie pour :

- 1 famille de 4 enfants
- 4 familles de 3 enfants
- 2 familles de 2 enfants

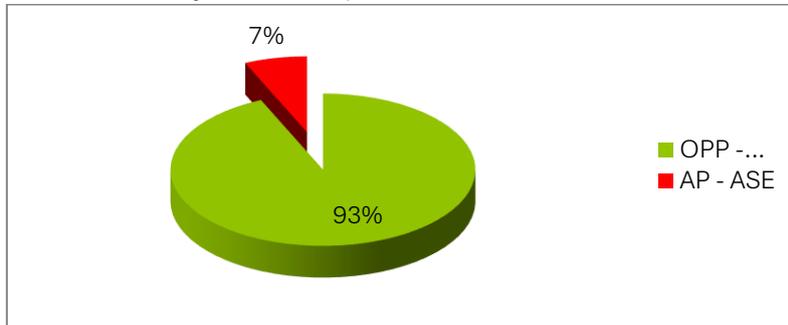


| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| % d'enfants en fratrie | 52% | 46% | 52% | 54% | 60% | 68% | 68% | 63% | 72% | 74% | 67% |

Statuts des mineurs accueillis

Le taux des mesures judiciaires reste toujours élevé comme les années précédentes.

- 2 mesures administratives représentent 7 % des accueils
- 28 mesures judiciaires représentent 93 % des enfants



Situation scolaire des 30 enfants à la rentrée de septembre 2024

En 2024 l'ensemble des enfants a été scolarisé dans **8 établissements et 5 communes différentes** : Mazan, Mormoiron, Pernes-Les-Fontaines, Le Thor et Carpentras.

- Au cours du 1^{er} semestre nous avons un taux très important d'enfants à multiples vulnérabilités (notifications MDPH, prise en charge psychiatrie, violence...), pour près de 80%.
- Ce taux au 2^e semestre est en nette diminution (40 %). Notons que nous avons admis 9 nouveaux enfants. Il est probable que des orientations seront engagées à partir de nouvelles évaluations.
- 5 enfants ont une orientation ULIS soit près de 17 % des 30 enfants. Et 2 enfants sont en section SEGPA.

Au cours de l'année nous sommes intervenus à de nombreuses reprises à la demande de l'école primaire de Mazan pour rechercher des enfants en situation de « crises ». Ces enfants au regard de leurs comportements (mise en danger de soi-même, des autres enfants et même des enseignants, départ sans autorisation de l'école) ne pouvaient pas y rester.

Notons que nous avons dû engager 2 hospitalisations par le SAMU pour venir chercher un enfant.

Nous avons également reconstruit des liens étroits de collaboration avec la nouvelle direction de l'école.

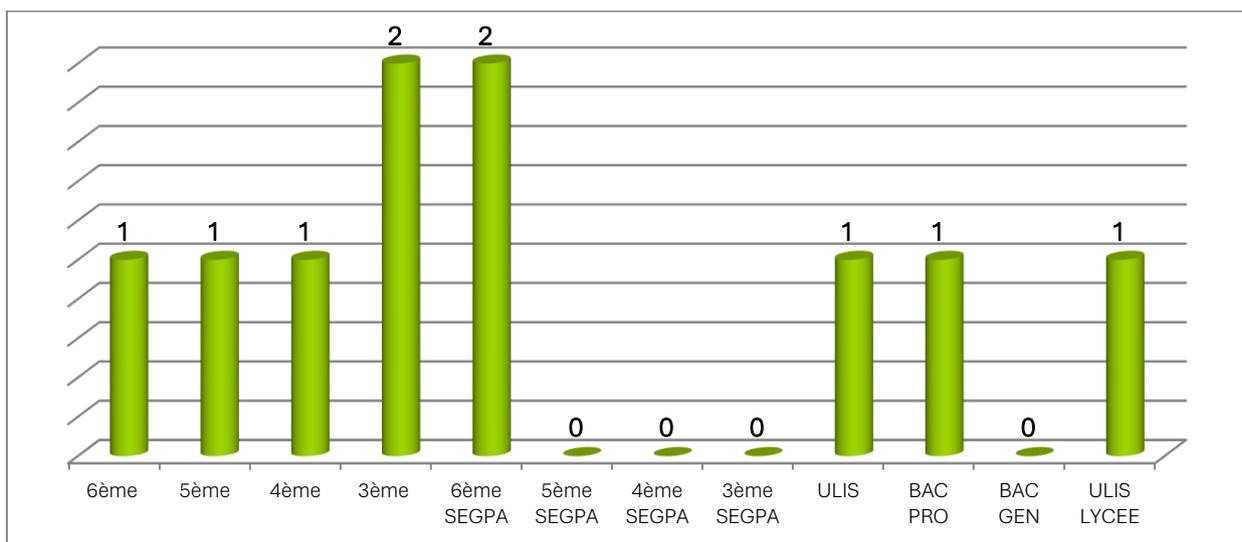
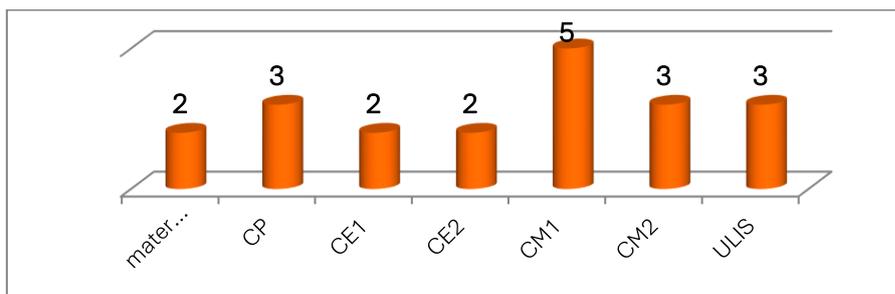
Au cours du 1^{er} semestre 3 enfants ont bénéficié d'un soutien aux devoirs par un intervenant bénévole extérieur.

Pour certains enfants de l'école primaire qui sont dans l'incapacité de réaliser les devoirs scolaires, nous avons réalisé des « ateliers d'éveil » pour remplacer le temps d'aide aux devoirs prévus en fin d'après-midi à l'établissement.

Au regard du nombre plus important d'enfants scolarisés en école primaire, nous avons engagé une collaboration avec la mairie de Mormoiron.

Il s'agissait de répartir les enfants dans ces écoles pour éviter un phénomène de massification tant pour les enfants que pour les enseignants de Mazan.

Un accord a été trouvé pour l'accueil de 5 enfants à Mormoiron, malheureusement ce projet n'a pas abouti en raison d'un grand nombre de nouveaux inscrits résidants dans le village.



État des accueils sur les temps des week-ends et des vacances scolaires

Sur l'année 2024 nous avons eu 9 enfants qui ne partaient jamais en famille soit près du tiers des enfants.

Pour les 22 enfants restants, les situations sont très disparates,

- certains rentrent régulièrement tous les week-ends et une partie des vacances,
 - certains régulièrement chez l'un ou l'autre des parents de 1 à 3 fois par mois,
 - pour d'autres, quelques fois dans l'année.
- Le taux d'accueil en week end est de 60 % soit près de 12 enfants.
 - Le taux d'accueil durant les vacances scolaires est de 62 % soit près de 12,5 enfants.

Il est donc nécessaire d'avoir 3 éducateurs présents sur ces moments-là. Notons que les dimanches soir se sont 4 éducateurs qui sont présents puisque les groupes sont complets en fin de week-end.

Il est important de rappeler que lors du changement des temps d'ouverture de l'établissement en 2021 pour atteindre 365 jours l'hypothèse d'accueil sur ces temps-là était de 50 % d'enfants présents.

III.2.5. ENTRÉES ET SORTIES – PPE (DURÉE...)

Avec un taux de renouvellement de 50 % nous assistons à un renouvellement important du nombre d'enfants accueillis.

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Taux de renouvellement | 30 % | 15 % | 25 % | 10 % | 10 % | 50 % | 41 % | 45 % | 13 % | 50 % |

La durée moyenne de placement des enfants sortis est 2 ans, il est particulièrement en baisse au regard d'une moyenne annuelle sur les 10 dernières années (3 ans et 8 mois). Cela s'explique par des accueils de courtes durées durant l'année.

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------|-------|--------------|--------------|--------------|-------|-------|
| Durée moyenne des enfants sortis | 3 ans 7 mois | 3 ans 6 mois | 3 ans 9 mois | 3 ans | 4 ans | 4 ans 4 mois | 4 ans 1 mois | 1 an 11 mois | 8 ans | 2 ans |

L'âge moyen des enfants à la sortie est de 11 ans en baisse significative, cela est en lien avec la durée moyenne de placement.

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|---------------|--------|---------------|---------------|---------------|--------|----------------|---------------|---------------|--------|
| Age moyen des enfants sortis | 13 ans 3 mois | 13 ans | 13 ans 6 mois | 14 ans 6 mois | 10 ans 9 mois | 11 ans | 12 ans 10 mois | 12 ans 9 mois | 14 ans 4 mois | 11 ans |

L'âge moyen des enfants à l'arrivée en 2024 est de 7 ans et 2 mois, nous notons des chiffres proches d'une moyenne sur les années précédentes.

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|-----------|-----------|------------|------------|-------|-------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Age moyen des enfants entrés | 9 ans 6 m | 9 ans 6 m | 11 ans 4 m | 4 ans mois | 5 ans | 9 ans | 10 ans 1 mois | 7 ans 6 mois | 8 ans 7 mois | 7 ans 2 mois |

Les sorties :

Nous repérons une baisse du nombre d'enfants qui retournent en famille et une hausse des retours avec SAPSAD.

Près du 1/3 est orienté vers une nouvelle modalité d'accueil en internat.

Cette année, il n'y a pas eu de départ pour aller en famille d'accueil.

Nous pouvons en conclure pour l'année 2024 que l'établissement reste un lieu de transition (plus ou moins long) entre 2 modalités d'accueil dans le dispositif de la protection de l'enfance.

| Modalité d'accueil à la sortie | Nombre d'enfants | (Pourcentage) |
|---------------------------------------|------------------|---------------|
| Retour au domicile familial | 2 | 20 % |
| Orientation en famille d'accueil | 0 | 0 |
| Orientation autre MECS ou lieu de vie | 3 | 30% |
| Orientation SAPSAD | 5 | 50 % |
| Orientation structure spécialisée | 0 | 0 |

Les arrivées :

Pour les 9 enfants arrivés, 2 connaissent une mesure administrative.

Différemment de l'an passé, les raisons principales du placement des nouveaux enfants sont liées aux difficultés d'éducation des parents et non plus aux violences physiques ou sexuelles repérées.

Cette dernière raison reste néanmoins très présente pour le total des enfants accueillis.

Les raisons des placements :

| Raisons du placement | Total des 30 enfants | Total des 10 nouveaux enfants |
|---|----------------------|-------------------------------|
| Difficultés psychologiques majeures ou psychiatriques | 04 | 00 |
| Difficultés relationnelles parents/enfants | 01 | 01 |
| Alcoolisme, addiction à des drogues | 01 | 01 |
| Violences physiques ou sexuelles | 07 | 00 |
| Conflits parentaux | 04 | 01 |
| Recomposition familiale | 03 | 00 |
| Conditions d'éducation défaillantes | 10 | 07 |

Le traitement des admissions

Nous réalisons les admissions à partir d'une première orientation proposée par la plateforme.

Nous avons ainsi donné une suite favorable pour 10 enfants, certaines admissions se sont réalisées rapidement dans une accélération de la procédure d'admission :

- une orientation d'un enfant a été acceptée mais après plusieurs semaines d'accueil, en concertation avec le RTASE, sa réorientation a été actée en raison d'une contre-indication pour une modalité d'accueil en internat collectif.
- 3 orientations ont été invalidées par les RTASE en responsabilité en raison d'une contre-indication sur un collectif d'accueil pour 2 et pour un éloignement trop important avec sa famille pour 1.
- 4 orientations ont été refusées par l'établissement en raison :
 - une problématique médico-sociale trop complexe pour 3
 - une inadéquation avec les tranches d'âge (trop jeune) pour le groupe sur lequel il restait de la place.

Rappel de la procédure d'admission

1. Un rapport de situation est adressé par le service, plateforme départementale faisant la demande. Ce rapport est étudié pour vérifier l'admissibilité de l'enfant ou de la fratrie. Il est important de repérer si des orientations spécifiques (médico-sociales) sont plus adaptées, ou déjà en cours. Le chef de service éducatif, le directeur et la psychologue effectuent cette étude.
2. Un entretien avec le travailleur social est fixé afin de définir des objectifs de placement et de prise en compte d'une problématique familiale globale. Le chef de service éducatif, la psychologue et le directeur sont présents à l'entretien.
3. Une visite de préadmission sur une journée pour l'enfant et un temps d'entretien avec les parents sont déterminés. La présence des parents et du travailleur social est attendue. Si les parents ne peuvent pas venir à ce moment une autre date est définie particulièrement pour eux, (sauf si les parents n'ouvrent pas droit à des liens avec leur enfant). Au préalable, la situation est présentée synthétiquement à l'équipe éducative en réunion avec des consignes particulières d'observations si nécessaire. Lors de la journée de pré admission un éducateur participe à un point bilan de la journée avec les parents ou le travailleur social
4. Lors de la réunion d'équipe suivante, un temps est consacré pour avoir l'ensemble des observations des éducateurs et leurs premières analyses.
5. Le directeur en réunion cadre prend une décision sur l'admissibilité. La plateforme est directement informée. L'admission est programmée.

III.3. ÉLÉMENTS QUALITATIFS

III.3.1. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Comme chaque année, nous notons que les enfants accueillis à l'établissement sont en grande vulnérabilité.

La séparation avec le milieu familial est une donnée fondamentale pour comprendre les attitudes, les réactions, et les positionnements des enfants.

Comme indiqué auparavant une grande partie des enfants sont en situation de multiples vulnérabilités, particulièrement au cours du 1^{er} semestre 2024 pour près de 80 % des situations. Dans le rapport d'activité de l'an dernier nous en avons fait une présentation exhaustive.

Rappelons que jusqu'en septembre 2024, nous avons accompagné une jeune enfant en attente d'un accompagnement plus intense en IME avec un accueil en lieu de vie pour un collectif réduit.

Nous avons continué notre travail de partenariat avec :

- Les centres médico psychologiques et pédagogiques de Carpentras, Orange et Vaison-la-Romaine
- Les centres médico psychologiques pour Enfants et Adolescents de Carpentras et l'Isle-sur-la-Sorgue
- L'équipe ELISEA (Equipe de Liaisons et de Soins pour Enfants et Adolescents) rattachée au centre hospitalier de Montfavet.
- L'institut médico-éducatif Alain Pujol « Les Iris »
- Des psychologues en libéral.

Nous pensons que la résolution des problématiques des enfants trouve des résolutions en articulant les accompagnements individualisés (particulièrement au travers de soutiens psychologiques) avec les dynamiques de vie collective.

Ces 2 domaines d'interventions doivent s'alimenter l'un avec l'autre.

- l'accompagnement au sein du collectif doit privilégier l'intérêt et l'utilité de la parole :
 - au travers des réponses individuelles adressées directement par les éducateurs aux enfants,
 - par l'ensemble des outils de médiations et de régulations collectives (réunion d'enfants, conseil de maison, cahier de rôle..).

Nous avons également finalisé en 2024 le recrutement de la psychologue. Elle s'inscrit dans la pratique indiquée dans notre projet d'établissement.

Elle a réalisé un nombre important d'actes en rencontrant lors du dernier trimestre tous les enfants présents à 3 reprises. Par la suite les enfants ont bénéficié à leurs demandes de rendez-vous de soutien psychologie. Près de 80 % des enfants ont demandé la poursuite de ces rencontres.

Présentation d'une situation

Mathieu avait 4 ans quand il est arrivé, cela fait maintenant 5 années qu'il est à l'établissement avec sa sœur de 2 ans son aînée.

Les 2 enfants vivaient avec leurs 2 parents au même domicile, mais au regard du conflit conjugal le logement était occupé par chacun selon un partage des pièces. Chaque enfant était investi et reconnu par l'un ou l'autre des parents. Les enfants étaient souvent déscolarisés, la mère était en situation de fragilité psychologique, elle ne sortait que très peu de chez elle, le père essayait de se mobiliser, mais les deux parents restaient en difficulté pour reconnaître les besoins fondamentaux des enfants tant sur le plan nutritionnel, médical ou d'éveil. Les enfants ne sortaient que très peu du logement, sauf parfois lors de l'intervention de la TISF.

Le placement était néanmoins jugé comme « abusif » par la mère et « compréhensif » par le père.

Mathieu à son arrivée était décrit comme un enfant curieux mais ne s'exprimant guère. Il s'engageait que très peu avec l'adulte, il était méfiant.

Nous avons très rapidement constaté qu'il ne supportait que peu la frustration, le fait de lui indiquer un « non » ou une impossibilité le mettait en situation de mutisme, bouderie et/ou colère.

Durant ces 5 années, Mathieu pouvait facilement casser des objets divers (jouets, meubles, vaisselle...) et être en conflit physique, avec de la violence envers les enfants et les adultes.

Mathieu peut prendre beaucoup de temps à jouer. Il continue néanmoins à « prendre » régulièrement des objets qui ne sont pas à lui. Il a un besoin constant de s'approprier, d'avoir la maîtrise, il veut et il prend. Il est souvent dans une satisfaction immédiate.

Nous avons constaté une nette évolution de Mathieu, certes ces difficultés restent présentes, mais il arrive davantage à décaler ses réponses impulsives.

Aujourd'hui Mathieu arrive à verbaliser ses ressentis, à exprimer ses attentes et solliciter les adultes, il est un peu moins soumis à des comportements violents.

Si dans un 1^{er} temps il ne jouait que très peu avec les enfants de la maison, il peut maintenant être en relation aisément.

Les apprentissages scolaires sont complexes, ses capacités à apprendre sont bonnes mais il n'arrive pas à être dans une posture d'élève. Durant les 4 premières années, il pouvait être mutique en classe, sortir de la salle, ne pas écouter les consignes du professeur. Il détériore régulièrement du matériel et donner des coups aux professeurs. Lorsqu'il était dans des passages à l'acte il impressionnait les adultes et il leur faisait peur.

Des temps adaptés ont été construits pour qu'il puisse un peu mieux s'apaiser, particulièrement les matins avec une maîtresse G. Cela lui permettait de se recentrer sur lui.

A l'établissement, nous avons mis en place des projets éducatifs individualisés avec les objectifs suivants : permettre à Mathieu de prendre soin de lui, faciliter son repérage dans le collectif, nourrir sa curiosité et développer ses compétences.

Ce projet était construit à partir de notre fiche d'orientation éducative dont l'axe principal consistait à rassurer Mathieu et lui permettre de verbaliser son vécu. Nous constatons que des « routines » étaient très importantes, surtout celles en lien avec des changements de lieux ou d'activités.

Nous avons rapidement sollicité le CMPP de Carpentras, un accompagnement a pu se mettre en place. Parallèlement un dossier MDPH a été engagé pour une future orientation ITEP. L'Emasco (équipe mobile d'appui à la scolarisation) du territoire a été demandée pour construire un projet d'accueil à l'école. Ses différentes interventions ont permis de soutenir Mathieu, comme indiqué il est moins pris dans ses passages à l'acte.

Notons que sur le plan familial, des droits de visites et d'hébergements ont toujours été engagés pour la mère ; le père s'est démobilisé, cela fait plus de 2 ans qu'il ne se manifeste plus. La mère demande chaque année le retour des enfants mais n'est pas dans une position de radicale opposition avec l'établissement.

A ce jour le retour en famille est proposé par le service ASE. La mère se mobilise pour pouvoir réaliser des projets pour elle, ce qui est un point positif important. Concernant les enfants, elle pense que ce sont des difficultés liées à eux et non à une construction dans une histoire familiale.

Si les enfants devraient rentrer, ce retour reste fragile avec des interrogations suivantes :

- les dispositifs de soins engagés vont-ils perdurer dans le nouveau lieu d'accueil ?
- Les comportements de passage à l'acte et de violence de Mathieu seront-ils toujours présents ?

- Si la mère reste sur une position à ne pas reconnaître les raisons du placement, Mathieu va-t-il se mettre en réaction dans le lien avec sa mère pour refuser la place qu'elle lui donne et s'exprimer dans la violence ?
- Si nous notons des évolutions individuelles, Mathieu a-t-il les ressources pour demander une aide à des adultes dans le cadre de son retour ?
- Mathieu pourra-t-il supporter une année de plus à l'établissement avec la séparation avec sa mère ?

Au travers de cette présentation très synthétique, nous souhaitons indiquer quelles sont les questions généralement traitées qui permettent de penser les retours au domicile des parents.

III.3.2. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Les dynamiques de groupes sur le groupe des plus jeunes

Si le nom du groupe choisi par les enfants lors du 1^{er} trimestre était les « Pokémon », les enfants en septembre se sont nommés les « Spiderman ». Nous repérons que les références aux dessins animés est bien une référence d'enfant.

Durant l'année, les thématiques en lien avec la découverte de la nature puis des expressions artistiques étaient présentes.

En juillet les enfants sont allés durant 5 jours dans les Alpes du sud à ALLOS, dans une ancienne maison d'enfants. Le séjour a été un moment fort de ce dernier trimestre et venait finaliser une dynamique de groupes, positive avant de nombreux départs de l'établissement.

Au 2^e trimestre il a été nécessaire de travailler de manière intense les régulations entre les enfants car ce groupe se constituait de nouveaux enfants : 6 sur 10. Les enfants ont réussi à se projeter dans une fête de fin d'année durant laquelle ils ont été à l'unisson dans une chorale.

Nous constatons régulièrement qu'une caractéristique importante de ce groupe est l'accueil des nouveaux enfants et la séparation pour ces derniers avec leurs familles. Ainsi, un travail particulier est réalisé dans ce sens pour permettre aux enfants de se construire des repères soutenant.

Les dynamiques de groupe sur le groupe des plus âgés

En début d'année le groupe d'enfants s'appelait « Le Monde à l'Envers ». Nous constatons qu'il portait bien son nom en raison des manques de repères de chacun dans leurs constructions personnelles, mais aussi dans leurs difficultés à faire collectif. Néanmoins la fin du 1^{er} semestre s'est clôturée avec un camp en Ardèche. L'ensemble de l'équipe éducative et les enfants ont passés un moment très constructif.

A la rentrée de septembre 2024 le groupe s'est reconstitué avec la venue 4 enfants. Après concertation ils ont choisi un nouveau nom « Le Monde à l'Endroit ». Les enfants ont voulu indiquer clairement un souhait d'évolution pour pouvoir vivre des projets collectifs plus porteurs. Nous remarquons une volonté des enfants, néanmoins au-delà de cette volonté les réalisations sont complexes à tenir. L'équipe éducative en est consciente et adapte les réponses.

La suite du projet médiation animale

Cela fait la 3^e année, en septembre 2024, que nous développons ce projet grâce à des financements hors budget dans le cadre d'une donation.

Nous avons les objectifs suivants :

- De renforcer leur estime de soi par des valorisations
- De participer à la prise en compte de la nature et de la vie animale
- De développer leurs capacités d'apprentissage et de découvertes par l'éveil
- De repérer les enjeux relationnels qu'ils engagent
- De dépasser les problématiques de comportement : violence, inhibition, agitation, conduite d'opposition.

Les enfants du groupe des plus jeunes ont participé par ½ groupe de 5 enfants et en alternance les mercredis matin à cette activité.

Ce partenariat a été très intéressant à plusieurs niveaux :

- Les observations de chacun concernant les enfants ont permis d'avoir un regard plus complet soit en confirmant des éléments, soit en complétant avec de nouvelles données.
- Des enfants ont montré de nouvelles capacités face à certaines difficultés de motricité.
- Des interrelations porteuses se sont créées entre les enfants.
- Des nouveaux projets, de nouvelles idées sont apparus pour développer ce partenariat.

Rappelons que ce projet reçoit un financement hors budget puisqu'il est soutenu par le don d'une personne.

La poursuite du projet piano

Le « projet piano » a été réalisé au cours du 1^{er} semestre de l'année 2024. 9 enfants ont pris des cours de piano et de « musique assistée par ordinateur ».

Même si ce projet est intéressant, aujourd'hui nous recherchons un professeur pouvant s'inscrire dans le projet institutionnel.

III.3.3. ACTION EN LIEN AVEC LA LOI 2002.2

• Participation des enfants et des familles

Les réunions d'enfants : elles sont hebdomadaires et concernent les 2 groupes. En 2024 elles se sont déroulées le mardi soir pour les plus grands et le mercredi matin pour les plus jeunes. Les enfants y participent et elles sont animées par les éducateurs et le chef de service. Des supports sont présents pour étayer l'ordre du jour : cahier de « Râlage » ou « Des mots des maux », cahier de félicitations, cahier de satisfactions, cahier de sanctions... Ces réunions traduisent principalement deux objectifs :

- La régulation des relations entre les enfants dans la vie du groupe. Cette régulation s'appuie sur le cahier de « Râlage » qui circule dans le groupe des plus jeunes et le cahier « Les mots des maux » pour les plus grands.
- L'élaboration de projets d'activité (pour le mardi soir, le mercredi, les camps, les sorties à l'extérieur...). Les comptes rendus sont affichés et retravaillés si nécessaire par les éducateurs en y faisant référence dans la pratique quotidienne.

Certains enfants ont des interventions spécifiques (prise de parole, responsabilité...) en référence à leur projet éducatif individualisé (PEI).

Ces espaces de paroles sont des lieux d'apprentissage de la vie en société et par certains aspects celle de la citoyenneté. Nous faisons l'hypothèse que ce travail permet de médiatiser certaines violences qui habitent des enfants et participe à la pacification des dynamiques de groupes.

Le conseil de maison

Le conseil de maison a pour objectif :

- D'être un lieu d'échange entre enfants des deux groupes et adultes de la maison d'enfants.
- De faire participer les enfants à la vie de la maison d'enfants.
- De permettre aux enfants de s'expérimenter à la « représentation » de ses pairs, légitimée par des élections.

En 2024 nous avons réalisé 9 réunions du conseil de maison.

Des élections se sont déroulées tous les trimestres sur chaque groupe d'enfants ; ainsi par année, sont élus 6 titulaires et 6 suppléants.

Les délégués participent également :

- Aux réunions du groupe d'expression deux fois par an.
- Aux réunions du conseil de la vie sociale.

Le conseil de vie sociale

En référence à la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et du décret n°2004-287 du 25 mars 2007 relatif au conseil de vie sociale, l'établissement apporte une importance à faire participer les parents et les enfants à la dynamique de placement.

Pour ce faire, 2 instances sont ainsi créées : le CVS et les réunions du groupe d'expression.

En octobre 2024 nous avons adressé des courriers à l'ensemble des parents pour ouvrir des candidatures à la participation du CVS. Les parents ne se sont pas mobilisés.

Durant le 1^{er} semestre 2025 nous réitérerons la démarche.

L'établissement a développé des réunions de « groupe d'expression ». En 2024 elles se sont déroulées 1 fois et les parents ont tous été invités.

Y participent également les délégués des enfants et un représentant du personnel.

Ces réunions sont couplées avec des moments de convivialité permettant aux enfants de montrer aux parents ce qu'ils ont fait durant les trimestres précédents.

Nous essayons de favoriser un temps de partage de jeux ou de détente entre parents et enfants. Cet objectif de travail rappelle à tous que nous reconnaissons prioritairement les liens parents/enfants.

Pour cette année 2024, nous avons maintenu un seul temps de rencontre en juin 2024, durant lequel une kermesse s'est déroulée en extérieur. Encore une fois, nous nous sommes réjouis d'avoir 90 % des enfants qui ont rencontré au moins un de leur parent. Il n'y a eu que 2 parents absents dont un était excusé car sa fille était accueillie dans une autre structure temporairement.

Durant cette réunion le 19 juin 2024, nous avions un taux de participation de 80 % des familles.

Différents points ont été abordés :

- Les investissements et les travaux pour l'année 2024
- Les présences et les départs des professionnels
- Les dynamiques des groupes et des projets des annuels
- Les camps

• **La personnalisation de la prise en charge et le travail avec les parents**

Durant l'année 2024 nous avons engagé, comme il est indiqué dans le projet d'établissement, les réunions PEI (projet éducatif individualisé).

Ces réunions font partie intégrante de l'architecture de l'accompagnement des enfants dans l'établissement.

Elles permettent de formaliser la personnalisation de nos interventions.

La première réunion se déroule entre 5 et 7 semaines après l'admission ou le retour des enfants, fin août.

Nous présentons et faisons un point étape du projet éducatif individualisé pour chaque enfant 1 fois par trimestre.

Ce projet fait l'objet d'une méthodologie précise :

- Une élaboration partagée par l'ensemble de l'équipe pour une expertise globale
- La construction d'un diagnostic pertinent avec une fiche support
- La formulation d'orientations éducatives
- Une déclinaison d'un travail à mener avec l'enfant qui soit opérante dans son quotidien

La formalisation de ce travail est réalisée avec 2 supports : la fiche d'orientations éducatives (FOE) et la fiche PEI. La rédaction est assurée par l'éducateur référent.

Nous conservons des taux de participation des parents, selon les trimestres, entre 60 et 70 % comme pour les années précédentes, ainsi que pour chaque projet, une modalité de traitement de la prise en compte des liens de la fratrie, que nous nommons « **PEI fratrie** ».

Comme en 2023, nous avons, durant l'année 2024, respecté un planning avec une programmation d'une réunion par trimestre, par enfant, soit un total de 60 réunions à l'année. Nous en avons réalisé 58, 2 n'ont pas été tenues du fait d'un report dû à l'absence de l'enfant.

Le rythme de ces réunions permet de conserver une dynamique de suivi et favoriser l'implication des enfants et des parents. Cette reconnaissance institutionnelle est attendue.

Ainsi toutes les réunions programmables se sont tenues.

Ces réunions sont animées par le directeur. Les participants, enfant, parent, éducateur référent, référent social extérieur (ASE), psychologue et chef de service, ont chacun un temps d'expression et donnent des indications sur le projet.

Nous rappelons que le PEI est une instance très différente de celle du projet pour l'enfant (PPE) mis en œuvre par le service ASE ; il en est une déclinaison au niveau de la vie au quotidien dans l'établissement.

III.3.4. PARTENARIAT MOBILISÉ

Comme indiqué dans ce rapport, nous avons développé des partenariats avec :

- L'Éducation nationale (en lien avec les 9 structures scolaires) et participation au conseil d'administration du collège André Malraux de Mazan et l'EMASCO.
- Le centre d'équihomologie Le Lucky Horse avec le projet de médiation animale et pour des suivis individuels.
- Les dispositifs de soins : ELISEA, CMPP de Carpentras, Orange, CMPEA de Carpentras, CAMSP de l'Isle-sur-la-Sorgue, ITEP, l'IME Alain PUJOL.
- Les associations culturelles et sportives de Mazan (club de tennis, club de foot, Gym Boxe club, centre culturel Mme FOUSSA.
- Les services du Conseil départemental : direction enfance famille concernant le plan départemental et les instances de consultation et d'élaboration du projet de développement des moyens de la protection de l'Enfance. Participation à la CIAD et à la CESSEC.
- Les services de l'Aide sociale à l'enfance, les EDES : référents sociaux, coordinateurs EDES, responsable territorial ASE. Ce travail de partenariat nous est primordial car il permet d'avoir un regard complémentaire de la situation des enfants, une complémentarité d'action avec les référents ASE, et une cohérence d'intervention. Des marges de progression sont à engager, prioritairement par une meilleure connaissance des interventions de chacun.

III.3.5. POINTS FORTS

Ce chapitre se veut refléter les moments marquants de l'année 2024.

1^{er} La date anniversaire des 50 ans d'existence de l'établissement le 5 octobre 2024 : nous étions 127 personnes enregistrées soit plus de 150 participants sur la journée.

- 50 enfants accueillis
- 20 anciens salariés
- 42 personnes (association, institutionnels, anciens professeurs familles, partenaires...)

DISCOURS du directeur pour l'anniversaire des 50 ans de la maison d'enfants « Le Moulin du Vaisseau »

Lors de chaque visite que je fais de la maison d'enfants on me pose presque systématiquement la question : pourquoi cette maison s'appelle « Le Moulin du Vaisseau ». C'est très simple car elle porte le nom de ce lieu-dit.

Situé sur les berges de la rivière Auzon, le bâtiment était un moulin (blé/farine) dont les archives mentionnent déjà son fonctionnement avec son béal depuis 1530, probablement une activité préexistait en 1380. Voilà qui nous ramène 700 ans en arrière. Le terme « vaisseau » proviendrait probablement d'un nom latin signifiant vaisselle, certainement ces ustensiles y étaient confectionnés.

Après la seconde guerre mondiale le moulin cessa sa production et fût racheté, le dernier propriétaire M. INDUNI, un industriel suisse, a fait une donation à l'Association Terre des Hommes puis une donation à l'ADVSEA pour permettre la création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social.

Aujourd'hui il y a 50 ans presque jour pour jour, puisque le premier accueil a été réalisé le 28 octobre 1974, que cette maison d'enfants se veut accueillir, accompagner des enfants pour leur permettre de se sentir présent à eux-mêmes ou en d'autres termes habiter, et mettre de leur vie dans la maison.

Quelle priorité pour cette journée des 50 ans ? *Nous n'avions pas voulu faire de ce moment des retrouvailles entre salariés pour traiter d'un sujet théorique particulier, par exemple, sur l'évolution des accueils en maison d'enfants depuis 50 ans.*

Au contraire l'organisation de cette journée du 5 octobre a pour principal objectif de permettre aux anciens enfants accueillis maintenant adulte de retrouver un lieu un vécu avec des anciens camarades ou professionnels : éducateur psychologue, les personnels administratifs et services généraux les chefs de service et les directeurs.

L'ADVSEA, L'établissement a une obligation, une mission qui s'impose à nous, celle de construire une histoire. Une histoire qui vient mettre en combinaison des tranches de vie personnelle.

Reconnaître chaque enfant comme il est, sans jugement moral et lui parler avec bienveillance de son séjour et demander ce qu'il désire, veut pour lui ou pour les autres, doit être le quotidien de l'accueil et de l'accompagnement au moulin du vaisseau. J'espère que cela s'est produit pour les 400 enfants qui sont venus depuis 50 ans

400 enfants qui se sont retrouvés dans ce lieu sans qu'ils en soient responsable et encore moins coupable. Nous savons, que venir ici peut-être une épreuve mais aussi une réponse à une situation familiale bien complexe qui s'inscrit dans une volonté de protéger.

Comment protéger ? Alors que pour bon nombre la séparation avec une mère, un père, un proche peut être douloureux. Là encore l'établissement doit prendre en compte pour chaque enfant ce lien qui a été durant un temps une référence, j'espère également que ce cap a été tenu.

*Depuis 1974, le **Moulin du Vaisseau** a été financé pour accueillir 20 enfants à partir de 4 ans, son ouverture s'inscrivait dans les orientations des politiques sociales de l'époque et plus particulièrement du département pour avoir des structures plus petites et conserver les liens entre les fratries, encore aujourd'hui nous conservons ces particularités puisque de manière continue entre 2/3 et 3/4 des enfants sont frère et sœur, peu de maisons d'enfants en France ont pu garder cela présent.*

Depuis 1974 l'établissement a aussi évolué dans ces pratiques *je peux témoigner que depuis 25 ans une grande importance a été donnée à juxtaposer imbriquer la prise en compte de l'accueil individualisé avec la dimension collective.*

Vivre avec les autres *ce n'est pas très simple parfois on peut être embêté par un camarade Parfois on peut embêter un camarade, dans les 2 cas chacun se retrouve face à ses enjeux.*

Mais vivre avec les autres à certainement aussi permis de se sentir reconnu et responsable au travers des jeux partagés, des repas pris ensemble, d'éveiller, de tant de discussions le soir lorsqu'on est dans son lit. Rechercher une parole pour ne pas être seule quand vient la nuit, trouver des rires autour d'un jeu de société, ouvrir son cadeau lors des anniversaires ou à Noël.

Depuis plus de 25 ans nous avons mis en place dans la maison d'enfants des lieux de régulation, des lieux d'expression pour faciliter ces temps passés ensemble. Ainsi lors des conseils de maison où chaque trimestre 2 délégués sont élus par groupe pour rencontrer la direction avec un éducateur nous avons renforcé cette expression. C'est notre manière de faire vivre l'esprit citoyen et la participation active à la vie de la communauté.

De ces conseils de maison, de bonnes idées ont ainsi été à l'origine de projets :

- *Changer le terrain de foot de place Installer plus de balançoires, installer des cabanes de jeux, Partir à Paris pour découvrir les musées et DISNEY WORLD... avoir plus de frites et tant d'autres exemples...*

Parlons aussi des réunions d'enfants qui se déroulent chaque semaine.

Chaque semaine à la même heure chaque groupe se réunit.

Y participent les enfants, les 2 éducateurs de services et le chef de service éducatif

Un éducateur distribue et organise le temps avec le suivi de l'ordre du jour :

- *Les informations*
- *Les cahiers où sont notées les questions relationnelles : « Cahier des mots des maux » ou « cahier de râlage » Cahier des félicitations et cahiers de satisfactions. Cahier de sanctions.*

Encore une fois nous essayons de soutenir la parole des enfants tout en reconnaissant celle des autres.

Au Moulin du Vaisseau nous essayons de réduire l'arbitraire, chacun doit avoir une place reconnue, ainsi sur le groupe des plus petits il y a maintenant le nom de l'enfant sur le siège qu'il occupe au salon. Il sait comment organiser son temps en fin de journée car il connaît ses temps d'accompagnement aux devoirs, à la toilette.

Vous l'aurez compris, nos principaux objectifs sont :

- *De sécuriser les places de chacun : enfants et adultes,*
- *Faire d'une vie en collectivité le support d'un développement personnel,*
- *Permettre que les règles sociales soutiennent les évolutions,*
- *D'éviter que l'arbitraire de l'un s'impose aux autres*

Mais une vie en collectivité doit aussi servir l'épanouissement de chacun de manière singulière. *Souvent il est dit « chaque enfant est unique » et pour cela nous avons mis en place les fameux Projet Educatifs Individualisés PEI. Pour beaucoup d'entre vous cela a été un repère pour mettre en valeur vos compétences, mais aussi pour avoir des responsabilités, et de pouvoir reconnaître ses limites. Il n'est pas nécessaire d'être le meilleur pour être bien ou bon.*

Dans maison d'enfants il y a le mot enfant, ne pas l'oublier est primordial.

Les enfants ont une force en eux qui les amène à vouloir apprendre découvrir grandir et devenir adulte, cette force il faut la protéger sinon elle peut être perçue comme un danger et ne pourra pas être utilisée pour bien grandir.

Avec d'autres mots : attention à ne pas chuter trop fort pour pouvoir à nouveau marcher et avancer. Les maisons d'enfants doivent également protéger l'enfance.

Cette force quelle forme peut-elle prendre parfois ? Nous avons constaté que bien des fois il s'agit de leur capacité à imaginer à être dans la création. Si je n'étais pas présent en 1974 j'ai pu voir et vous également cet après-midi sur les nombreuses photos une multitude d'activités pour lesquelles la créativité de chacun était sollicitée, Dans certains cas des artistes, peintres, des musiciens, des acteurs sont venus à l'établissement pour réaliser des projets avec les enfants.

Depuis plus de 15 ans l'établissement propose aux enfants de pouvoir faire du piano dans la maison à la fois pour enrichir leur découverte mais aussi pour permettre cette expression créative qui favorise la rencontre avec soi-même et les autres, Mais aussi des plaisirs. Ainsi près de 10 enfants voir plus par an sont concernés et nous font un « spectacle de récital piano » en juin de chaque année. J'espère que cette force créatrice a été révélée.

Le presque dernier mot que je tenais à dire concerne les projets qui ont été menés dans la maison, car les projets sont porteurs de mouvements et de vie

- *Des camps dans toute la France, et même à l'étranger, en Italie, en Espagne, à Andorre*
- *Des camps dans les grandes villes comme Paris et d'autres en pleine nature loin de toutes villes*
- *Des projets de nettoyage de l'Auzon*
- *Des projets de fabrications de jeux d'enfants qui sont dans le pré par l'ensemble des adultes et des enfants.*
- *Un autre voyage à Paris dans le cadre la consultation ministérielle d'Adrien TAQUET en 2020 suite à la visite de notre établissement. Consultation pour laquelle l'établissement a été repéré comme exemplaire dans sa démarche. Le consultant ministérielle M. Armand MELCHIOR venu pour un temps court est parti quand il était l'heure pour les enfants d'aller dormir*
- *Mais je vais me taire pour que vous aussi puissiez nous ramener des souvenirs.*

Au travers de cette journée nous espérons que chacun de vous puissiez trouver un peu de l'histoire qui vous appartient c'est pour cette raison

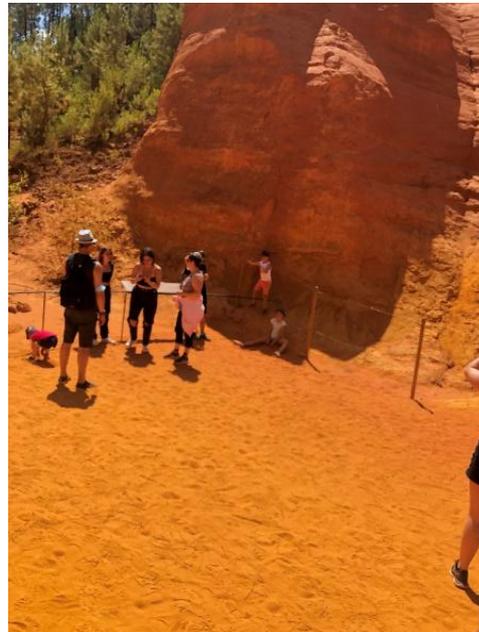
- *Que nous avons mis en place une exposition photo*
- *Que vous avez pu laisser des vignettes avec vos souvenirs*
- *Que nous avons proposé la fresque avec vos mains que nous exposerons comme témoignage de cette journée*
- *Que nous vous avons engagé à participer à l'atelier mosaïque pour réaliser également un souvenir et qui sera fini par les enfants actuellement accueillis pour être accroché devant l'accueil.*

Nous voulions également vous dire car à travers ma voix ce sont toutes les personnes qui ont travaillé à l'établissement qui vous propose de continuer à échanger vos souvenirs nos souvenirs comptent et ont de la valeur.

Ainsi c'est l'occasion de remercier toutes les personnes qui se sont engagées à travailler dans cette maison autant les dames qui se sont occupées de votre linge, de la propreté des lieux, que les éducateurs, que les psychologues, que les secrétaires, que les cuisinières, que les surveillants de nuit mais aussi que les chefs de service et les anciens directeurs.

2°) Les activités à l'établissement

Les promenades et sorties



Au centre équestre



Les repas



L'anniversaire



Les activités



IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les projets à maintenir

- La poursuite du **projet de médiation animale**. Cette action doit être consolidée en 2025 tant au point de vue de son financement que de la pratique éducative et du partenariat.
- Si le **jardin** est régulièrement investi par des projets ponctuels (potager, poulailler...) une cohérence institutionnelle est encore à construire.
- **Le projet piano**. Des partenaires institutionnels sont à rechercher pour donner une dimension plus stable au regard du financement qui n'est pas assuré à ce jour.
- **la participation aux travaux du schéma départemental enfance famille**. L'établissement est engagé dans deux fiches actions :
 - Fiche action 11 : « Des actions et prestations interinstitutionnelles nouvelles au bénéfice des enfants protégés aux multiples vulnérabilités »
 - Fiche action 12 : « Développement d'autres accompagnements, dans une visée thérapeutique et socialisante »

Les projets à initier

- **L'évaluation externe** a été décalée en 2025, l'opérateur a été déterminé et concerne l'ensemble des MECS de l'Association. La date a été fixée pour la venue des intervenants en juin 2025.
- **le développement des liens avec le service ASE** : particulièrement la plateforme d'orientations et les responsables Territoriaux ASE pour faciliter les liens entre les professionnels de l'établissement et les référents de l'ASE.

Le projet architectural

Ce point reprend de manière identique, dans une volonté de cohérence, les éléments indiqués dans le rapport de l'an passé.

L'association a pour objectif une rénovation et un agrandissement des locaux pour :

- Corresponde aux normes accès des personnes handicapées
- Améliorer la qualité d'accueil des enfants et des parents :
 - En augmentant le nombre de chambres individuelles
 - En ayant des salles d'apaisement et d'activités spécifiques pour les enfants.
 - Par la mise en place d'espaces de douches et augmenter le nombre de toilettes.
 - Par la création d'une réelle salle d'accueil dédiée spécifiquement aux rencontres avec les parents.
 - Par la création d'un studio permettant aux enfants de rencontrer leurs parents sur des temps de DVH à la journée, le WE et plus à l'établissement.
- Améliorer les conditions de travail des salariés :
 - Par la création d'une salle spécifique pour les personnels (repas, repos, affichage...)
 - La création d'une salle de réunion au regard de l'augmentation du nombre de salariés
 - Le déplacement du bureau du chef de service.

L'étude de ce projet associera les personnels de l'établissement.

Le 24 mars 2025

L'équipe de direction